

Chapitre: 01

Respect des règles d'éthique et d'intégrité

1.1. Introduction

1.2. Consultation de la charte de déontologie et d'éthique universitaires

1.3. La Charte de déontologie et d'éthique universitaires

1.4. Recherche intègre et responsable

1.5. Éthique et déontologie dans le monde du travail

1.6. Conclusion

CHAPITRE 1 : Respect des règles d'éthique et d'intégrité

1.1. Introduction

L'université contemporaine ne se limite plus à un simple lieu de transmission des savoirs disciplinaires. Elle constitue un espace fondamental de formation intellectuelle, scientifique, morale et citoyenne. Dans un contexte marqué par l'accélération des transformations sociales, technologiques et économiques, la question de l'éthique et de l'intégrité s'impose comme un pilier incontournable de la vie universitaire et professionnelle. La crédibilité des diplômes, la fiabilité de la recherche scientifique et la confiance de la société envers l'institution universitaire reposent avant tout sur le respect de principes éthiques clairement établis.

Ce premier chapitre a pour vocation d'introduire les notions fondamentales d'éthique et de déontologie universitaires et de les positionner comme des repères structurants du comportement individuel et collectif. Avant même l'acquisition de compétences techniques ou scientifiques, il est essentiel de comprendre que toute activité académique ; qu'il s'agisse d'apprentissage, d'évaluation ou de recherche, s'inscrit dans un cadre normatif fondé sur des valeurs telles que l'honnêteté, la responsabilité, l'objectivité et le respect d'autrui. L'éthique peut être définie comme une réflexion sur les valeurs qui guident l'action humaine, tandis que la déontologie vise à traduire ces valeurs en règles concrètes régissant une pratique donnée.

Dans ce cadre, la Charte de déontologie et d'éthique universitaires constitue une référence centrale. Elle fixe les principes fondamentaux qui régissent la vie universitaire, notamment la liberté académique, l'exigence de vérité scientifique, l'intégrité intellectuelle, l'équité et le respect mutuel. Ces principes ne sont pas abstraits : ils encadrent des situations concrètes telles que l'évaluation des étudiants, le travail en équipe, la production scientifique, l'utilisation des ressources numériques ou encore les relations hiérarchiques au sein de l'université.

Par ailleurs, l'évolution rapide des technologies numériques et la généralisation de l'accès à l'information posent de nouveaux défis éthiques. Le plagiat, la fraude scientifique, la manipulation des données ou l'usage abusif des outils numériques constituent aujourd'hui des risques réels qui menacent la qualité et la crédibilité du système universitaire. Comprendre ces dérives, leurs conséquences et les moyens de les prévenir fait désormais partie intégrante de la formation de l'étudiant.

L'objectif de ce chapitre est donc double. D'une part, il vise à fournir un cadre conceptuel clair permettant de comprendre les fondements de l'éthique et de la

déontologie universitaires. D'autre part, il cherche à sensibiliser l'étudiant à ses droits et à ses devoirs, ainsi qu'aux responsabilités qui l'accompagnent tout au long de son parcours académique et futur professionnel. Ce chapitre constitue ainsi une base essentielle pour développer une attitude responsable, intègre et conforme aux valeurs de l'université et de la société.

1.2. Consultation de la charte de déontologie et d'éthique universitaires

Dans un souci de transparence, de responsabilisation et de bonne appropriation des règles éthiques, il est indispensable que chaque étudiant prenne connaissance directement du texte officiel de la Charte de déontologie et d'éthique universitaires, adoptée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Cette charte constitue le référentiel juridique et moral qui encadre les droits, les devoirs, les comportements attendus ainsi que les sanctions applicables à l'ensemble des membres de la communauté universitaire (étudiants, enseignants, personnels administratifs et techniques).

Sa consultation régulière permet à l'étudiant de comprendre ses responsabilités, de prévenir les situations de faute académique (fraude, plagiat, harcèlement, discrimination, etc.) et d'adopter une conduite conforme aux valeurs universitaires.

Afin de garantir l'accessibilité du document à tous, la charte est mise à disposition par le ministère en trois langues :

1.2.1. Version française (02-08/2023)

Charte de Déontologie et d'éthique Universitaires

🔗 https://services.mesrs.dz/cned/download/Charte_du_Conseil-02-08-2023.pdf

1.2.2. English version (02-08/2023)

University Charter of Deontology and Ethics

🔗

[https://services.mesrs.dz/cned/download/UNIVERSITY_CHARTER_OF_DEONTOLOGY AND ETHICS-2-8-2023.pdf](https://services.mesrs.dz/cned/download/UNIVERSITY_CHARTER_OF_DEONTOLOGY_AND_ETHICS-2-8-2023.pdf)

1.2.3. النسخة العربية (02-08/2023)

ميثاق الآداب والأخلاقيات الجامعية

🔗 https://services.mesrs.dz/cned/download/Charte_du_Conseil-02-08-2023-ar.pdf

1.2.4. Recommandation pédagogique

La connaissance de cette charte constitue une compétence transversale essentielle, indispensable tout au long du parcours universitaire et dans la future vie professionnelle. Il est fortement recommandé à l'étudiant de :

- Lire attentivement la charte dans la langue de son choix ;
- Identifier les articles relatifs à ses droits et devoirs ;
- Se référer à ce document en cas de doute sur une situation académique ou disciplinaire.

1.3. La Charte de déontologie et d'éthique universitaires

La Charte de déontologie et d'éthique universitaires constitue le document de référence fondamental qui encadre les valeurs, les principes et les règles de conduite au sein de l'université algérienne. Élaborée et actualisée sous l'égide du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, cette charte s'applique à l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire, qu'il s'agisse des étudiants, des enseignants-chercheurs, des chercheurs, ou du personnel administratif et technique.

Cette charte a pour objectif principal d'instaurer une culture institutionnelle fondée sur l'intégrité, la responsabilité et le respect mutuel. Elle définit un cadre normatif commun permettant d'harmoniser les comportements individuels et collectifs, tout en garantissant la crédibilité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. À ce titre, elle ne se limite pas à une simple déclaration de principes, mais constitue un véritable outil de régulation de la vie universitaire.

La charte repose sur plusieurs fondements éthiques essentiels, parmi lesquels figurent la liberté académique, l'exigence de vérité scientifique, l'objectivité, l'esprit critique, l'intégrité intellectuelle, l'équité et le respect de la dignité humaine. Ces principes guident les pratiques pédagogiques, l'évaluation des étudiants, la conduite de la recherche ainsi que les relations professionnelles au sein de l'université. Leur respect est indispensable pour garantir un climat de confiance et de sérénité propice à l'apprentissage et à la production du savoir.

Par ailleurs, la charte précise de manière explicite les droits et les devoirs de chaque catégorie d'acteurs universitaires. Elle rappelle que les droits accordés s'accompagnent nécessairement d'obligations, notamment le respect des règlements, la prévention des conflits d'intérêts, la lutte contre la fraude et le plagiat, ainsi que le refus de toute forme de discrimination, de harcèlement ou de violence. Cette

approche vise à responsabiliser chaque membre de la communauté universitaire et à promouvoir un comportement éthique durable.

Enfin, la charte de déontologie et d'éthique universitaires définit les fautes et les sanctions applicables en cas de non-respect des règles établies. Ces sanctions peuvent être pédagogiques, administratives ou pénales, selon la gravité des manquements constatés. Cette dimension disciplinaire souligne le caractère obligatoire de la charte et renforce son rôle dans la préservation de l'intégrité académique et institutionnelle.

Ainsi, la charte de déontologie et d'éthique universitaires constitue un socle indispensable pour comprendre et appliquer les règles d'éthique et d'intégrité dans le milieu universitaire. Sa connaissance et son respect sont essentiels pour assurer une formation de qualité et préparer l'étudiant à une pratique professionnelle responsable et conforme aux valeurs de la société.

1.3.1. Objectifs et portée de la Charte

À ce niveau de formation (1^{ère} année Master), la charte prend une importance particulière, car l'étudiant n'est plus uniquement un récepteur de savoirs, mais devient un acteur de la recherche scientifique, de l'innovation technologique et, à terme, du monde industriel. La charte vise ainsi à encadrer cette transition vers des responsabilités académiques et professionnelles accrues. La charte poursuit plusieurs objectifs essentiels :

- Instaurer une **culture de l'intégrité et de la responsabilité** ;
- Garantir la **crédibilité des diplômes** et des travaux scientifiques ;
- Prévenir les dérives éthiques dans l'enseignement, la recherche et l'évaluation;
- Renforcer la **confiance entre l'université et la société**.

Elle ne se limite pas à des recommandations morales, mais constitue un document normatif officiel, dont le non-respect peut entraîner des sanctions disciplinaires, administratives, voire pénales.

Exemple

Un mémoire de Master basé sur des résultats expérimentaux falsifiés peut non seulement être annulé, mais aussi compromettre l'inscription future de l'étudiant en doctorat ou son recrutement industriel.

1.3.2. Principes éthiques fondamentaux énoncés par la charte

La charte repose sur un ensemble de principes structurants qui guident la pratique universitaire et scientifique.

1.3.2.1. Liberté académique et responsabilité

La liberté académique garantit la possibilité de choisir des thèmes de recherche, de proposer des modèles ou des méthodes innovantes et d'exprimer des résultats scientifiques, même s'ils remettent en cause des hypothèses établies. Cependant, cette liberté s'accompagne d'une responsabilité scientifique, interdisant toute dérive vers des opinions non fondées ou des résultats non vérifiés.

Exemple :

Un étudiant peut proposer un nouveau modèle de machine électrique à aimants permanents, mais doit justifier rigoureusement ses hypothèses et valider ses résultats par simulation ou expérimentation.

1.3.2.2. Exigence de vérité scientifique, objectivité et esprit critique

La charte impose une recherche fondée sur :

- la véracité des données ;
- l'objectivité dans l'analyse ;
- l'esprit critique vis-à-vis de ses propres résultats.

Exemple :

Lorsqu'un rendement simulé d'une machine est anormalement élevé, l'étudiant doit analyser les causes possibles (hypothèses simplificatrices, erreurs de paramétrage, pertes négligées) au lieu de présenter le résultat comme définitif.

1.3.2.3. Intégrité et honnêteté intellectuelle

L'intégrité implique :

- l'interdiction du plagiat ;
- la reconnaissance du travail d'autrui ;
- l'absence de manipulation des résultats.

Exemple :

Reprendre un schéma de machine ou un modèle mathématique d'un article IEEE sans citation constitue une violation directe de la charte, même si le reste du travail est original.

1.3.2.4. Respect mutuel et non-discrimination

Ce principe est fondamental dans les laboratoires de recherche et les projets collectifs. La charte interdit toute forme de :

- Discrimination ;
- Harcèlement moral ou sexuel ;
- Abus d'autorité.

Exemple :

Dans un projet de groupe sur la commande vectorielle des machines asynchrones, exclure un étudiant des décisions techniques ou ne pas reconnaître sa contribution est une faute éthique.

1.3.3. Droits et devoirs de l'étudiant au niveau Master

La charte rappelle que l'étudiant dispose de droits fondamentaux :

- Droit à un encadrement scientifique de qualité ;
- Droit à une évaluation équitable et transparente ;
- Droit au respect et à la dignité.

En contrepartie, il a des devoirs renforcés :

- Respecter les règles de la recherche scientifique ;
- Éviter toute fraude ou plagiat ;
- Adopter une attitude responsable dans l'utilisation des équipements et des données.

1.3.4. Sanctions prévues en cas de non-respect de la charte

La charte précise que toute infraction aux règles éthiques peut entraîner :

- Des **sanctions pédagogiques** (annulation de travail, note éliminatoire) ;
- Des **sanctions disciplinaires** (avertissement, exclusion temporaire ou définitive) ;
- Des **sanctions pénales**, selon la gravité des faits (fraude, corruption, atteinte à l'intégrité des examens).

Exemple :

La diffusion de sujets ou de corrigés d'examen via des moyens numériques est passible de sanctions pénales, en plus des sanctions universitaires.

1.3.5. Rôle de la Charte dans la formation de l'ingénieur

Le respect de cette Charte prépare l'étudiant à intégrer des environnements industriels exigeants, où la fiabilité technique, la sécurité et la transparence sont essentielles. Pour un étudiant en **master**, la charte constitue :

- Un **guide de conduite scientifique** ;
- Une **préparation à l'éthique professionnelle** ;
- Un socle pour une carrière fondée sur la crédibilité et la responsabilité.

1.4. Recherche intègre et responsable

La recherche scientifique constitue l'un des piliers fondamentaux de l'université, aux côtés de l'enseignement et du service à la société. Au niveau du Master, et en particulier dans le domaine d'électrotechniques, l'étudiant est progressivement amené à produire des connaissances nouvelles à travers des travaux de modélisation, de simulation numérique, d'expérimentation en laboratoire et d'analyse de systèmes industriels.

Dans ce contexte, la recherche intègre et responsable n'est pas une option, mais une exigence essentielle garantissant la fiabilité des résultats, la reproductibilité des travaux et la crédibilité du futur ingénieur ou chercheur.

1.4.1. Respect des principes de l'éthique dans l'enseignement et la recherche

Le respect de l'éthique dans l'enseignement et la recherche repose sur un ensemble de principes scientifiques universels qui encadrent toute démarche de production du savoir. Ces principes incluent notamment :

- **La rigueur scientifique**, qui impose une méthodologie claire, cohérente et justifiée ;
- **L'objectivité**, qui interdit toute manipulation des résultats pour confirmer une hypothèse préconçue ;
- **La transparence**, notamment dans la description des méthodes, des paramètres et des conditions expérimentales ;
- **L'honnêteté intellectuelle**, qui consiste à reconnaître les limites de ses travaux et les contributions d'autrui.

Exemple :

Lors de la modélisation d'une machine synchrone ou asynchrone, l'étudiant doit expliciter clairement les hypothèses retenues (linéarité du circuit magnétique,

pertes négligées, conditions de fonctionnement). Présenter des résultats sans mentionner ces hypothèses constitue une entorse à l'éthique scientifique.

Dans l'enseignement, ces principes se traduisent également par une évaluation équitable, fondée sur des critères objectifs, et par le refus de toute complaisance ou favoritisme.

1.4.2. Responsabilités dans le travail d'équipe

La recherche en ingénierie électrique est de plus en plus collective et pluridisciplinaire. Les projets impliquent souvent plusieurs étudiants, enseignants, chercheurs et partenaires industriels. Le travail d'équipe impose donc des responsabilités éthiques spécifiques.

1.4.2.1. Égalité professionnelle de traitement

Tous les membres d'une équipe doivent être traités de manière équitable, indépendamment :

- de l'origine,
- du statut académique,
- ou de l'ancienneté.

L'évaluation des contributions doit reposer exclusivement sur le travail fourni et les compétences démontrées.

Exemple :

Dans un projet de groupe portant sur la commande vectorielle d'une machine asynchrone, chaque contribution (modélisation, simulation, expérimentation, rédaction) doit être reconnue de manière équitable dans le rapport final.

1.4.2.2. Conduite contre les discriminations

Toute forme de discrimination ou de harcèlement est incompatible avec les valeurs universitaires et scientifiques. Ces comportements nuisent :

- à la qualité du travail collectif,
- à la créativité scientifique,
- à la cohésion de l'équipe.

L'étudiant en master doit être sensibilisé à la nécessité d'un climat de travail respectueux et inclusif.

1.4.2.3. Recherche de l'intérêt général

La recherche scientifique, en particulier dans le domaine des machines électriques, doit viser l'intérêt général et le progrès technologique durable. Elle contribue notamment à :

- L'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- La réduction des pertes électriques ;
- La fiabilité des systèmes industriels ;
- La transition énergétique et environnementale.

Exemple :

Un travail de recherche sur l'optimisation du rendement des moteurs électriques participe directement à la réduction de la consommation énergétique à l'échelle industrielle.

1.4.2.4. Conduites inappropriées dans le travail collectif

Ces comportements constituent des fautes éthiques pouvant entraîner des sanctions disciplinaires. Sont considérées comme des conduites inappropriées :

- l'appropriation du travail d'un autre membre de l'équipe ;
- la manipulation des résultats collectifs ;
- l'exclusion volontaire d'un étudiant ;
- l'abus d'autorité ou de position hiérarchique.

1.4.3. Adopter une conduite responsable et combattre les dérives

1.4.3.1. Adopter une conduite responsable dans la recherche

Une conduite responsable implique :

- la traçabilité complète des données ;
- la conservation des résultats expérimentaux ;
- la reproductibilité des simulations et des essais ;
- la déclaration de tout conflit d'intérêts.

Exemple :

Un étudiant utilisant MATLAB, Simulink ou des logiciels de calcul par éléments finis doit conserver les scripts, paramètres et fichiers sources permettant de reproduire exactement les résultats présentés dans son mémoire.

1.4.3.2. La fraude scientifique

La fraude scientifique désigne toute action visant à tromper intentionnellement la communauté scientifique. Elle comprend notamment :

- la fabrication de données inexistantes ;
- la falsification de résultats expérimentaux ;
- la suppression volontaire de résultats jugés défavorables.

Exemple :

Modifier artificiellement une courbe de couple-vitesse afin de faire apparaître de meilleures performances constitue une fraude scientifique grave.

1.4.3.3. Le plagiat

Le plagiat est une violation majeure de l'intégrité académique, particulièrement fréquente dans les travaux de master s'il n'est pas correctement compris.

1.4.3.3.1. Définition

Le plagiat consiste à utiliser le travail intellectuel d'autrui sans en citer la source.

1.4.3.3.2. Formes de plagiat

- Copie intégrale de textes ou d'articles scientifiques ;
- Reprise de figures, schémas ou tableaux sans référence ;
- Plagiat de modèles mathématiques ;
- Plagiat de codes de simulation (MATLAB, Python, etc.) ;
- Auto-plagiat (réutilisation de ses propres travaux antérieurs sans mention).

1.4.3.3.3. Prévention du plagiat involontaire :

- Citer systématiquement les sources ;
- Reformuler avec ses propres mots ;
- Utiliser correctement les références bibliographiques ;
- Comprendre les règles de citation scientifique.

1.4.3.3.4. Détection et sanctions :

Les universités utilisent des logiciels de détection du plagiat. Les sanctions peuvent aller de l'annulation du travail à l'exclusion, selon la gravité.

1.4.4. Falsification et fabrication de données

La falsification consiste à modifier des données existantes, tandis que la fabrication correspond à l'invention totale de données. Dans le domaine de l'électrotechnique, ces pratiques peuvent conduire à :

- Des erreurs de dimensionnement ;
- Des choix techniques dangereux ;
- Des défaillances industrielles.

Ces dérives sont strictement interdites et lourdement sanctionnées.

1.4.5. Transition vers la suite

La recherche intègre et responsable constitue ainsi un fondement indispensable de la formation en master. Elle prépare l'étudiant à exercer des responsabilités scientifiques et professionnelles élevées, où la fiabilité des résultats et l'éthique personnelle sont indissociables de la compétence technique.

1.5. Éthique et déontologie dans le monde du travail

La formation en électrotechnique prépare l'étudiant à intégrer des environnements professionnels complexes, caractérisés par de fortes contraintes techniques, économiques, réglementaires et sécuritaires.

L'éthique et la déontologie dans le monde du travail constituent des repères indispensables pour l'ingénieur ou Master en électrotechnique. Elles garantissent des décisions techniques fiables, la sécurité des installations et la pérennité des entreprises. Le respect de ces principes prépare l'étudiant à exercer sa profession avec responsabilité, crédibilité et engagement citoyen.

Dans ce contexte, la compétence technique seule ne suffit pas. L'ingénieur ou le cadre technique est également tenu de respecter des règles éthiques et déontologiques qui garantissent la fiabilité des systèmes, la sécurité des personnes et la confiance entre les différents acteurs (entreprise, clients, partenaires, société).

L'éthique professionnelle vise à orienter les décisions techniques et managériales vers des choix responsables, tandis que la déontologie encadre les obligations liées à l'exercice d'une profession donnée.

1.5.1. Confidentialité juridique en entreprise

La confidentialité constitue une obligation fondamentale dans le monde professionnel. Elle concerne l'ensemble des informations sensibles auxquelles

l'ingénieur peut avoir accès dans le cadre de ses fonctions. Ces informations peuvent inclure :

- Les plans et schémas des machines électriques ;
- Les algorithmes de commande et de régulation ;
- Les résultats d'essais et de tests industriels ;
- Les données économiques, commerciales ou stratégiques.

L'ingénieur est tenu de ne pas divulguer ces informations, que ce soit volontairement ou par négligence, y compris après la fin de son contrat de travail.

Exemple :

Divulguer les paramètres de conception d'un moteur à haut rendement ou les stratégies de commande d'un variateur constitue une violation de la confidentialité et peut entraîner des poursuites juridiques.

La confidentialité est encadrée par des clauses contractuelles (accords de non-divulgaration) et par la législation en vigueur.

1.5.2. Fidélité à l'entreprise et responsabilité professionnelle

La fidélité à l'entreprise implique le respect des engagements contractuels et la loyauté envers l'employeur. Elle ne signifie pas une soumission aveugle, mais une conduite professionnelle honnête et responsable. Cette fidélité se traduit notamment par :

- L'exécution consciencieuse des missions confiées ;
- L'utilisation appropriée des ressources matérielles et logicielles ;
- L'absence de concurrence déloyale ;
- Le respect des délais et des normes techniques.

La responsabilité professionnelle impose à l'ingénieur d'agir avec compétence, diligence et prudence. Il est tenu d'alerter sa hiérarchie en cas de risque technique, de non-conformité ou de danger pour la sécurité des personnes.

Exemple :

Si un ingénieur détecte une surchauffe anormale dans une machine électrique destinée à un environnement industriel, il a l'obligation éthique de signaler le problème, même si cela entraîne un retard ou un surcoût.

1.5.3. Conflits d'intérêt

Un conflit d'intérêt survient lorsqu'un intérêt personnel, financier ou relationnel interfère avec l'exercice impartial des responsabilités professionnelles. Les conflits d'intérêt peuvent apparaître dans des situations telles que :

- Le choix d'un fournisseur avec lequel l'ingénieur a un lien personnel ;
- La participation à une entreprise concurrente ;
- L'acceptation d'avantages susceptibles d'influencer une décision technique.

Ces situations nuisent à l'objectivité des décisions et peuvent porter atteinte à la crédibilité de l'entreprise et de l'ingénieur.

Exemple :

Favoriser un fabricant de moteurs en raison d'un intérêt personnel, au détriment d'une solution techniquement plus fiable, constitue un conflit d'intérêt et une faute déontologique.

La transparence et la déclaration préalable des situations à risque sont essentielles pour prévenir ces conflits.

1.5.4. Intégrité professionnelle et lutte contre la corruption

L'intégrité est une valeur centrale de l'éthique professionnelle. Elle implique le refus catégorique de toute forme de corruption et de pratiques illicites dans le cadre du travail.

1.5.4.1. Formes de corruption dans le monde du travail

La corruption peut prendre différentes formes :

- Pots-de-vin ;
- Commissions occultes ;
- Favoritisme dans l'attribution des marchés ;
- Abus de pouvoir ou de position technique.

1.5.4.2. Conséquences de la corruption

Dans le domaine des machines électriques, des choix techniques dictés par la corruption peuvent conduire à des équipements non conformes, dangereux ou inefficaces. Les conséquences de la corruption sont multiples :

- Dégradation de la qualité des installations électriques ;
- Augmentation des risques industriels ;
- Pertes économiques importantes ;
- Perte de confiance des partenaires et de la société.

1.5.4.3. Modes de lutte contre la corruption

La lutte contre la corruption repose sur :

- Des cadres juridiques stricts ;
- Des procédures internes de contrôle et d'audit ;
- La transparence des décisions techniques ;
- La sensibilisation et la formation éthique des ingénieurs.

Exemple :

Refuser un avantage financier proposé en échange de la validation d'un équipement non conforme est un acte d'intégrité professionnelle.

1.6. Conclusion

Au terme de ce premier chapitre, les fondements essentiels du respect des règles d'éthique et d'intégrité dans le milieu universitaire et professionnel ont été établis de manière claire et structurée. Il est apparu que l'éthique et la déontologie ne constituent pas de simples principes abstraits ou moraux, mais qu'elles représentent un cadre indispensable garantissant la crédibilité de l'enseignement supérieur, la fiabilité de la recherche scientifique et la confiance de la société envers l'institution universitaire et le monde professionnel.

L'analyse de la charte de déontologie et d'éthique universitaires a permis de mettre en évidence son rôle central en tant que document de référence régissant les comportements de l'ensemble de la communauté universitaire. Cette charte fixe des principes fondamentaux tels que la liberté académique, l'exigence de vérité scientifique, l'intégrité intellectuelle, l'objectivité, l'équité et le respect mutuel. À travers ces principes, elle encadre de manière concrète les pratiques pédagogiques, l'évaluation, la recherche scientifique et les relations professionnelles au sein de l'université.

Le chapitre a également souligné l'importance de la recherche intègre et responsable, en particulier au niveau du Master, où l'étudiant devient progressivement acteur de la production scientifique. Le respect de la rigueur méthodologique, la transparence des démarches, la traçabilité des données et le refus de toute forme de fraude, de plagiat, de falsification ou de fabrication de résultats constituent des exigences fondamentales. Dans le domaine d'électrotechnique, ces exigences sont d'autant plus cruciales que des résultats scientifiques erronés peuvent conduire à des choix techniques dangereux, des pertes économiques importantes ou des risques pour la sécurité des personnes et des installations.

Par ailleurs, l'étude de l'éthique et de la déontologie dans le monde du travail a permis de mettre en lumière les responsabilités accrues qui incombent à l'ingénieur et au cadre technique. La confidentialité des informations, la fidélité à l'entreprise, la gestion des conflits d'intérêt et la lutte contre la corruption apparaissent comme des piliers essentiels de la pratique professionnelle. Ces règles garantissent non

seulement la qualité et la fiabilité des systèmes industriels, mais aussi la pérennité des entreprises et la confiance des partenaires et de la société.

En définitive, ce premier chapitre a pour objectif d'installer une culture durable de l'intégrité, de la responsabilité et du professionnalisme dès le début du parcours de formation en master. Il prépare l'étudiant à adopter une posture éthique aussi bien dans ses activités académiques que dans sa future carrière d'ingénieur ou de chercheur. Les bases conceptuelles et normatives étant désormais solidement établies, le chapitre suivant abordera la propriété intellectuelle, en mettant l'accent sur la protection des œuvres, des innovations et des résultats scientifiques, ainsi que sur les droits et obligations qui en découlent dans le contexte universitaire et industriel.